Exco Loire

Audit - Expertise Comptable - Conseil

ASSOCIATION HELIOSE

Siège social :
5 Avenue Albert Raimond
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ

Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice clos
le 31 décembre 2019

Z.I Molina La Chazotte Sud
108, rue de l'Avenir - BP 178
42004 Saint-Etienne cedex 1
Tél. : 04 77 47 64 35
Fax : 04 77 47 64 50
e-mail : exco-loire@exco.fr

SA d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Capital de 130.000 Euros - RCS Saint-Etienne B 353 400 070 - APE 6920Z
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Rhône-Alpes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.

KRESTON INTERNATIONAL

ASSOCIATION HELIOSE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association HELIOSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Heliose relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le trésorier sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Etienne, 01 septembre 2020
Le Commissaire aux Comptes

EXCO LOIRE
Sébastien TRESCARTES
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

BILAN ACTIF

EXCO LOIRE
ZI Molina la Chazotte Sud
108 rue de l'Avenir - BP 178
42004 ST ETIENNE CEDEX 1
Tél 04 77 47 64 35 Fax 04 77 47 64 50

A10632 - Association HELIOSE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 Brut	Amort. & Dépréc.	Net	01/01/2018 au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	575,07	575,07		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				34 530,00
Constructions				209 812,16
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	4 594,30	4 594,30		
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	100,00		100,00	10 100,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	152,50		152,50	
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	**5 421,87**	**5 169,37**	**252,50**	**254 442,16**
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	25,20		25,20	12 000,00
Autres	732,48		732,48	340,38
Valeurs mobilières de placement	7 015,00		7 015,00	31 491,25
Disponibilités	119 617,38		119 617,38	3 905,63
Charges constatées d'avance (3)				563,74
TOTAL (III)	**127 390,06**		**127 390,06**	**48 301,00**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**132 811,93**	**5 169,37**	**127 642,56**	**302 743,16**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

EXCO LOIRE
ZI Molina la Chazotte Sud
108 rue de l'Avenir - BP 178
42004 ST ETIENNE CEDEX 1
Tél 04 77 47 64 35 Fax 04 77 47 64 51

A10632 - Association HELIOSE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	556 147,63	556 147,63
Report à nouveau	-389 348,06	-314 478,76
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-44 070,26	-74 869,30
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	**122 729,31**	**166 799,57**
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		131 817,77
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 758,57	3 718,54
Dettes fiscales et sociales	2 114,91	
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39,77	407,28
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	**4 913,25**	**135 943,59**
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**127 642,56**	**302 743,16**

(1) Dont à plus d'un an — *4 913,25* — *135 943,59*
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

EXCO LOIRE
ZI Molina la Chazotte Sud
108 rue de l'Avenir - BP 178
42004 ST ETIENNE CEDEX 1
Tél 04 77 47 64 35 Fax 04 77 47 64 50

COMPTE DE RÉSULTAT

A10632 - Association HELIOSE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

		Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens et services)		8 564,00	29 466,00
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		2 149,50	34 995,34
Cotisations		1 220,00	1 933,14
Autres produits (hors cotisations)		0,12	35,11
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**11 933,62**	**66 429,59**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stocks de marchandises			
Achats de matières premières et de fournitures			
Variation de stocks de matières premières et de fournitures			
Achats d'autres d'approvisionnements			
Variation de stocks d'approvisionnements			
Autres achats et charges externes *		27 448,37	9 696,29
Impôts, taxes et versements assimilés		1 485,88	2 094,00
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements, dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		10 563,85	14 906,55
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Subventions accordées par l'association			
Autres charges		0,02	13,41
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**39 498,12**	**26 710,25**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I) - (II)**	**-27 564,50**	**39 719,34**
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée	(III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré	(IV)		
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		670,36	794,70
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**670,36**	**794,70**
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées		85 366,41	4 666,23
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**85 366,41**	**4 666,23**
RÉSULTAT FINANCIER	**(V) - (VI)**	**-84 696,05**	**-3 871,53**

EXCO LOIRE
ZI Medina la Chazotte St
de l'Av
ETIENNE

COMPTE DE RÉSULTAT

A10632 - Association HELIOSE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	301 968,60	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**301 968,60**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		4 025,17
Sur opérations en capital	229 180,70	106 691,94
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 597,61	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**233 778,31**	**110 717,11**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	**68 190,29**	**-110 717,11**
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	**-44 070,26**	**-74 869,30**
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	**314 572,58**	**67 224,29**
TOTAL DES CHARGES	**358 642,84**	**142 093,59**
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	**-44 070,26**	**-74 869,30**
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	**-44 070,26**	**-74 869,30**

** Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de *68 190,29* *-110 717,11*

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EXCO LOIRE
ZI Molina la Chazotte Sud
108 rue de l'Avenir - BP 178
42004 ST ETIENNE CEDEX 1
Tél 04 77 47 64 35 Fax 04 77 47 64 50

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 127 642,56 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -44 070,26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

EXCO LOIRE
ZI Molina la Chazotte Sud
108 rue de l'Avenir - BP 178
42004 ST ETIENNE CEDEX 1
Tél 04 77 47 64 35 Fax 04 77 47 64 50

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	4 ans
- Mobilier de bureau et informat	5 ans
- Logiciel	3 ans

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A10632 - Association HELIOSE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

EXCO LOIRE
ZI Molina la Chazotte Sud
108 rue de l'Avenir - BP 178
42004 ST ETIENNE CEDEX 1
Tél 04 77 47 64 35 Fax 04 77 47 64 50

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	2 291		
CORPORELLES	Terrains	34 530		
	Constructions – Sur sol propre	298 770		
	Constructions – Sur sol d'autrui			
	Constructions – Instal.géné., agencts & aménagts const.	28 792		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.	2 522		
	Autres immos corporelles – Instal. géné., agencts & aménagts divers			
	Autres immos corporelles – Matériel de transport			
	Autres immos corporelles – Matériel de bureau & info., mobilier	17 472		
	Autres immos corporelles – Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL III	382 086		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations	10 100		
	Autres titres immobilisés			153
	Prêts et autres immobilisations financières			
	TOTAL IV	10 100		153
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	394 477		153

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'étbs, de recherche & de dével. TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL II		1 716	575	
CORPORELLES	Terrains		34 530		
	Constructions – Sur sol propre		298 770		
	Constructions – Sur sol d'autrui				
	Constructions – Ins. gal. agen. amé. cons		28 792		
	Inst.tech., mat. outillage indus.		2 522		
	Autres immos corporelles – Ins. gal. agen. amé. div.				
	Autres immos corporelles – Matériel de transport				
	Autres immos corporelles – Mat.bureau, info., mob.		12 878	4 594	
	Autres immos corporelles – Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III		377 492	4 594	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence				
	Autres participations		10 000	100	
	Autres titres immobilisés			153	
	Prêts & autres immob. financières				
	TOTAL IV		10 000	253	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		389 208	5 422	

A10632 - Association HELIOSE

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

EXCO LOIRE
ZI Molina la Chazotte Sud
108 rue de l'Avenir - BP 178
42004 ST ETIENNE CEDEX
Tel 04 77 47 64 35 Fax 04 77 47 61 5

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 291		1 716	575
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	95 606	8 513	104 119	
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.	22 144	6 649	28 792	
Inst. techniques matériel et outil. industriels		2 522		2 522	
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	17 472		12 878	4 594
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	137 744	15 161	148 311	4 594
TOTAL GENERAL		140 035	15 161	150 027	5 169

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Constr. Terrains							
Constr. Sur sol propre							
Constr. Sur sol autrui							
Constr. Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor. Inst. gales, agenc. am divers							
Immo. corpor. Mat. transport							
Immo. corpor. Mat. bureau mobilier							
Immo. corpor. Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

A10632 - Association HELIOSE

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

EXCO LOIRE
ZI Molina la Chazotte Sud
108 rue de l'Avenir - BP 17
42064 ST ETIENNE CEDEX
Tél 04 77 47 64 35 Fax 04 7

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		25	25	
	Autres créances clients				
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices	722	722	
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)		10	10	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
	Charges constatées d'avance				
	TOTAUX		**758**	**758**	
Renvois (1) (2)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				

A10632 - Association HELIOSE

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

EXCO LOIRE
ZI Molina la Chazotte Sud
108 rue de l'Avenir - BP 178
42004 ST ETIENNE CEDEX 1
Tél 04 77 47 64 35 Fax 04 77 47 64 50

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) : à 1 an max. à l'origine				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) : à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	2 759	2 759		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autres organismes sociaux				
Etat & autres collectiv. publiques : Impôts sur les bénéfices				
Etat & autres collectiv. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat & autres collectiv. publiques : Obligations cautionnées				
Etat & autres collectiv. publiques : Autres impôts, taxes & assimilés	2 115	2 115		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	40	40		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	**4 913**	**4 913**		

Renvois		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	131 681			
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

A10632 - Association HELIOSE

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

EXCO LOIRE
ZI Molina la Chazotte Sud
108 rue de l'Avenir - BP 178
42004 ST ETIENNE CEDEX 1
Tél 04 77 47 64 35 Fax 04 77 47 64 50

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 211
Dettes fiscales et sociales	21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**2 232**

A10632 - Association HELIOSE

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

EXCO LOIRE
Zi la Chazotte Sud
108 rue de l'Avenir - BP 178
42004 ST ETIENNE CEDEX 1
Tél 04 77 47 64 35 Fax 04 77 47 64 50

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		

COMMENTAIRE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

EXCO LOIRE
ZI Molina la Chazotte Sud
108 rue de l'Avenir - BP 178
42004 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel 04 77 47 64 [illegible] Fax 04 77 47 64 50

Les honoraires du commissaires aux comptes s'élèvent pour l'exercice à 600TTC.

Rémunération des cadres de l'association HELIOSE : N/C

HELIOSE
Siège social :
5 Avenue Albert Raimond
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'assemblée générale de l'association HELIOSE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

1) Nature de la convention : prestations de location

   Personne concernée : Paul DEPLAUDE est président de l'association HELIOSE et Président de la société par actions simplifiées « Le Moulin Heliose »

   Description de la convention :
   L'association HELIOSE loue des locaux à la société Le Moulin Héliose et refacture les charges locatives et la taxe foncière.

   Montant comptabilisé en produits sur 2019 : 8 564 €

2) Nature de la convention : Non rémunération d'un compte courant

   N/A

Saint-Etienne, 01 septembre 2020
Le Commissaire aux Comptes

EXCO LOIRE
Sébastien TRESCARTES
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon